

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 NOVEMBRE 2025 À 19H00

PRÉSENTS	F. DUMAS (Le Maire), F. BOULOT, L. BOUVERET, E. CANU, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, N. MOTARD, F. RIVIER
ABSENTS EXCUSÉS	O. CLABAUX (pouvoir à A. GRIMARD), M-H. DUPUY, A. CAVARD, F. MATHE (pouvoir à F. RIVIER), E. POUT
Secrétaire de séance	A. GRIMARD

Début de la séance : 19h00

Florian DUMAS procède à l'appel des conseils municipaux.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Le procès-verbal du conseil précédent a été validé.

L'ordre du jour est entamé.

Ajout de deux sujets à l'ordre du jour :

- Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre du PLUi
- Créances proposées comme admises en Non-Valeur

Intercommunalité

- N°2025-049 – Débat du projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre du PLUi

En s'appuyant sur un support PowerPoint, dont les élus avaient été destinataires en amont de la séance, Florian DUMAS présente les axes et les grandes orientations du PADD :

Axe 1 – Développer l'attractivité économique endogène qui guide le niveau d'accueil résidentiel

- 1.1. Une ambition globale de développement économique
- 1.2. Renforcer et soutenir le développement de l'emploi dans les centralités
- 1.3. Aménager le foncier d'accueil et de développement des activités
- 1.4. Faciliter le déploiement de la transition énergétique et climatique dans les espaces économiques
- 1.5. Valoriser la viticulture et une agriculture de proximité
- 1.6. Créer une cohérence entre ambition d'emplois, perspectives démographiques, besoins en logements et offre de formation (lycée, études supérieures)

Axe 2 – Aménager des centralités attractives et dynamiques

- 2.1. Renforcer l'armature urbaine et les pôles de proximité
- 2.2. Développer une offre en équipements et services publics
- 2.3. Diversifier l'offre en logements pour s'adapter à l'évolution des ménages et aux enjeux climatiques (bioclimatique, qualité énergétique)
- 2.4. Organiser les mobilités à plusieurs échelles : entre les centralités et dans les centralités et vers Bordeaux

Axe 3 – Valoriser l'attractivité par le cadre de vie et l'adaptation climatique

1. Contexte

- Le SMICVAL s'étend sur 137 communes = 213 899 habitants = 8 CDC + 1 communauté d'agglomération

2. Refonte de la collecte

- 34 communes (70 524 habitants) sont maintenant en Points d'Apports Collectifs (contre 6 en 2023)
- En zone de PAC, une baisse de 33% du poids des OMR/habitants est constatée, en comptant les dépôts en pied de borne).
- 546 foyers à collecte adaptées (100 en 2023) = personnes âgées et/ou handicapées

3. Réduction massive du tonnage

- 256 usagers formés sur les jardins écolo et le gaspillage alimentaire
- 1 985 composteurs distribués
- 154 638€ (dont 15 665€ sur la CCLNG soit 257 aides) ont été apportés comme soutiens financiers à des particuliers
- Différentes actions mises en place (couches lavables bébé, protections menstruelles lavables, Comptoir Répar,...)

4. Pôle recyclage

- 261 332 entrées (355 000 en 2023)
- Passages limités à 7 par an :
 - 97.9% des usagers n'ont pas dépassé les 7 passages
 - 87.6% ont au moins 1 passage non utilisé à la fin de l'année
 - 70% du territoire utilisent 4 passages par an en moyenne

5. Déchets du bâtiment

- 42 millions de tonnes de déchets par an
- Dépôts gratuits en Points de collecte agréés (cf OCAB pour la cartographie)
- 250 professionnels utilisent ce service

6. Pro Activ (solution pour les professionnels hors bâtiment)

- Environ 800 forfaits souscrits
- Diminution d'environ 8% des factures

7. Ressources humaines

- 255 agents : 67.45% d'hommes et 32.55% de femmes
- 72.55% en technique et 27.45% en administratif
- Personnel vieillissant
- 40 mobilités d'agents ont été organisées (reconversion des anciens rippeurs et/ou chauffeurs)

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Florian DUMAS explique qu'il s'agit de titres impayés depuis plus de 2 ans de particuliers et ayant fait l'objet de poursuites restées vaines.

Il rappelle que 200 € avaient été inscrit dans le budget 2025 au compte 6541.

La trésorerie a transmis la liste ci-dessous des créances pouvant être admises en Non-Valeur :

- Le titre 297 de 2020 relatif à la cantine des enfants au nom de BESSE Lucien d'un montant de 23€ ;
- Le titre 227 de 2020 relatif à la cantine des enfants au nom de BESSE Lucien d'un montant initial de 39.10€ dont 2.30€ restent à régler.

M. BESSE Lucien étant décédé et les demandes de renseignements restant négatives, il est proposé d'admettre cette liste d'un montant de 25,30€ comme Non-Valeur, imputées au 6541.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'admettre en Non-Valeur, les titres 227 et 297 de 2020, d'un montant total dû de 25,30€ au nom de BESSE Lucien, décédé.

Questions diverses

Compte-rendu des commissions ou syndicats

Florian DUMAS informe que le marché de la maîtrise d'œuvre pour le rugby est relancé par la CCLNG. Normalement, l'architecte sera choisi en début d'année 2026.

Ecole

Les réserves font l'objet de discussion entre les entreprises et la commune.

Les Exe 9 seront retournés dans la semaine.

Prochaines animations

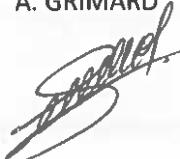
Repas des aînés : 7 décembre à 12h

Concert de Noël dans l'église : 13 décembre à 19h

Vœux du Maire : 11 janvier à 15h

Séance levée à 20h20

Secrétaire de séance,
A. GRIMARD



Maire de la commune,
F. DUMAS

